



L'inspection à distance désormais offerte à Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup, le 23 février 2026 – Une nouvelle option s'offre désormais aux propriétaires loupériens qui s'apprêtent à recevoir la visite d'un inspecteur résidentiel : la téléinspection. Simple, rapide et offrant une meilleure flexibilité, l'inspection à distance est largement appréciée dans les villes où elle est déjà offerte.

Chaque année, des centaines de propriétés du territoire font l'objet d'une inspection par la firme indépendante mandatée par la Ville, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*. Selon cette dernière, les dossiers de l'ensemble des immeubles du territoire doivent en effet être mis à jour au plus tard tous les 9 ans. Ils sont également mis à jour à la suite d'une revente ou après la délivrance d'un permis de travaux.

Les propriétaires admissibles à la téléinspection en seront avisés à même la lettre les informant qu'une visite doit avoir lieu à leur adresse. Celle-ci contiendra un code QR et un code d'accès unique donnant accès au système de réservation, pour planifier un rendez-vous virtuel selon leurs disponibilités. Une courte vidéo expliquant l'inscription et la visite y est par ailleurs disponible.

Lors de la rencontre d'une durée d'environ 20 minutes, il suffit de suivre les directives, à l'aide d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. Essentiellement, le propriétaire doit circuler à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, afin que l'inspecteur puisse valider à distance les différentes composantes des pièces. Aucune vidéo n'est enregistrée pendant l'échange, seules des photos extérieures sont conservées, comme c'est le cas lors d'une visite en personne.

Déjà offerte dans plus de 40 municipalités au Québec, l'option s'avère fort appréciée des citoyens, alors que plus de 95 % de ceux qui l'ont choisie répéteraient l'expérience et mentionnent désormais préférer ce mode d'inspection.

– 30 –

Source : Karine Plourde, conseillère
Service des communications
418 867-6611